

L'APES en
bref
Février 2010



Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES)



33 Etats membres; 850k€ Budget; Créé en Mai 2007

- Répondre aux défis du Sport moderne en Europe, à travers une définition de politiques et de normes, un suivi, une mise en place de capacités et un échange de bonnes pratiques
- Une plateforme pan-Européenne innovante, tournée vers l'avenir
- Réuni pour la première fois toutes les parties prenantes du Sport: gouvernements, fédérations internationales sportives, ONG
- Accessible aux Etats non membres du Conseil de l'Europe sur une base régulière et formelle



Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES)

Qui ?

33 Etats membres:

Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse.

4 pays observateurs:

Allemagne, Lituanie, Ukraine, République Tchèque.

Organisations membres du Comité Consultatif:


Organisation européenne non gouvernementale des sports (ENGSO), Union des associations européennes de football (UEFA), Réseau Européen du Sport Pour Tous (ESFAN-TAFISA), Fédération sportive gay et lesbienne (EGLSF), Organisation pour la Paix et le Sport, Union Européenne de Judo (UEJ), Association européenne de Rugby (FIRA-AER)



Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES)



Contact

 Conseil de l'Europe
Direction de la Jeunesse et du Sport
1, quai Jacoutot
F-67000 Strasbourg Cedex
France

Tel +33 (0)3 88 41 34 80
Fax +33 (0)3 88 41 24 29

DGIV.sport@coe.int



Conseil de l'Europe



www.coe.int